

Communiqué de presse

PLAN INFRASTRUCTURES 2016-2019

Déjà 240 millions € engagés !

20-01-2017

Ce vendredi 20 janvier 2017, Maxime PREVOT, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre des Travaux publics, de la Sécurité routière et des Voies hydrauliques, a présenté l'état d'avancement du "Plan Infrastructures 2016-2019" un an après son lancement. Au total, ce sont déjà 240 millions € engagés !

Doté de moyens budgétaires inédits, **640 millions € pour plus de 300 dossiers**, le « Plan Infrastructures 2016-2019 » du Ministre Maxime PREVOT vise à **moderniser les infrastructures routières et fluviales en Wallonie afin de favoriser le développement socio-économique de la Région et doper la création d'emplois locaux.**

Ce Plan s'articule autour de quatre axes :

- la poursuite de la réhabilitation des autoroutes (128 millions €) ;
- la rénovation et la sécurisation des voiries régionales du réseau dit « secondaire » (347,5 millions €) ;
- le développement des « Routes de l'Emploi » (89,5 millions €) ;
- l'investissement dans les voies hydrauliques (75 millions €).

Depuis un an, le Service Public de Wallonie et la SOFICO mettent en œuvre cette stratégie évaluée par le bureau de consultants PricewaterhouseCoopers, mandaté pour étudier **les grands enjeux d'infrastructures en Wallonie et les gains socio-économiques liés à leur entretien et à leur développement stratégique.**

Ces investissements visent à rencontrer une sélection des besoins les plus prioritaires et structurants pour la Wallonie en termes de réhabilitation, de sécurisation, de mobilité et de développement économique durable.

Ce Plan, qui commence déjà à faire ses preuves, constitue **une réponse concrète aux attentes du secteur de la construction** grâce notamment aux budgets inédits dégagés et à une prévisibilité des commandes et programmation dans le temps. De plus, au-delà des Routes de l'Emploi proprement dites, le bureau d'étude PwC estime que les 640 millions € du « Plan Infrastructures 2016-2019 » permettront de **créer entre 418 et 624 millions € de valeur ajoutée, donc de contribution au PIB wallon, et entre 5.800 et 8.300 emplois locaux créés au-delà des nombreux emplois sauvegardés.**

I. Une méthodologie scientifique et objective rigoureusement suivie

Une approche méthodologique scientifique et objective a été développée pour que les chantiers prioritaires soient identifiés avec un maximum de pertinence et de transparence et soient conformes à la vision stratégique à mettre en œuvre dans l'intérêt supérieur de la Wallonie et de son redéploiement.

Différentes orientations stratégiques ont donc été fixées, tant pour le réseau routier que pour les voies navigables, en phase avec les recommandations formulées par le bureau de conseil PwC.

Contrairement à la partie fluviale, plus circonscrite, les besoins présents sur les voiries ont nécessité un travail de recensement important au sein de l'administration. C'est pourquoi, la SOFICO et le Service Public de Wallonie se sont lancés en 2014 dans **la construction d'un modèle de Gestion des Projets routiers appelé « GPS »**. Après avoir listé l'ensemble des besoins rencontrés, ce concept pondère chaque demande selon différents critères (réhabilitation et sécurisation des voiries et des ponts, mobilité, prise en compte des équipements au sens large, ...). Cette approche a permis d'atteindre l'objectif de recensement des besoins prioritaires.

Les dossiers du Plan sont réalisés dans une volonté de bonne gouvernance avec **les plus hauts standards de qualité**. Parmi la multitude d'étapes, l'amélioration constante du **contrôle des chantiers** est incontestablement une des préoccupations majeures à devoir rencontrer. Au-delà de la sélection des projets, le processus de gestion des projets « GPS » permet également d'assurer la qualité de leur mise en œuvre et de formaliser les très nombreuses tâches y afférentes en assurant un reporting depuis les premières esquisses ainsi que les procédures de concertation jusqu'au **contrôle pointu des travaux**. Ce processus est associé à une actualisation constante des prescriptions de « Qualiroutes » et à un renforcement du personnel chargé du contrôle des chantiers.

De plus, afin de répondre à la charge supplémentaire que le traitement de l'ensemble de ces dossiers représente, le Ministre Maxime PREVOT a lancé **une nouvelle démarche innovante en externalisant une partie des études** liées aux chantiers du « Plan Infrastructures 2016-2019 ». Un marché conjoint a été passé par la SOFICO et le SPW et un accord-cadre, pour un total de 10 millions €, a été conclu avec divers bureaux d'études auxquels l'administration peut faire appel de manière souple et rapide afin d'effectuer une étude partielle ou complète. 31 études ont d'ores-et-déjà été commandées via cette nouvelle initiative !

II. Avancement des chantiers

1. Les chantiers routiers et autoroutiers

Malgré les importants investissements consentis ces dernières années sur les 8375 km du réseau (auto)routier wallon, il subsiste de nombreux tronçons à sécuriser, réhabiliter ou à développer.

Pour rappel, la volonté du Ministre Maxime PREVOT a été de consacrer la part la plus importante des moyens du « Plan Infrastructures 2016-2019 » au réseau non autoroutier, ayant fait l'objet de moins d'investissements précédemment, afin d'améliorer sensiblement la qualité, la sécurité et le confort des routes régionales qui constituent l'important maillage de voiries sur notre territoire.

Depuis le lancement du « Plan Infrastructure 2016-2019 », sur les 253 dossiers (auto)routiers retenus :

- 12 chantiers ont été réalisés ou sont en cours de réalisation (59 millions €);
- 51 chantiers commenceront en 2017 (181 millions €) ;
- 79 dossiers sont à l'étude (233 millions €) ;
- 111 dossiers sont à étudier (167 millions €).

Autrement dit, à ce jour :

- **240 millions € sont déjà engagés ;**
- **plus de 50% des dossiers identifiés ont débuté, commenceront prochainement ou sont à l'étude ;**
- **la création d'emplois est estimée à 2600 équivalents temps-plein ;**
- **la valeur ajoutée totale est estimée à 195 millions €.**

Les 79 dossiers qui sont actuellement à l'étude signifient qu'ils sont en concertation avec les communes, en auscultations préalables de la zone concernée (carottage, relevés topographiques, ...), qu'ils requièrent des études techniques et de conception du projet supplémentaires, qu'ils font l'objet de demande de permis d'urbanisme, d'expropriations, de coordination avec les impétrants, qu'ils sont en cours de rédaction du cahier spécial des charges, ...

Vous trouverez en annexe ou sur le lien <http://prevot.wallonie.be/plan-infrastructures-2016-2019> l'actualisation des dossiers retenus dans le « Plan Infrastructures 2016-2019 »

2. D'autres équipements (auto)routiers

Des attentions particulières ont également été identifiées et dotées de moyens spécifiques, intégrés suivant le réseau auquel ils s'appliquent, en matière notamment :

- de **d'électromécanique** (éclairage, feux rouges, cabines haute tension, ...) pour un budget de 17 millions € dont des travaux pour 5,1 millions € sont déjà en cours ou commenceront en 2017 ;
- de **lutte contre les nuisances liées au bruit** des véhicules pour un budget de 10 millions € ;
- de **rénovation des équipements des tunnels** pour un budget de 7 millions € ;
- de **rénovation des principales aires autoroutières** pour un budget de 4 millions € dont des travaux pour 3 millions € commenceront en 2017 ;
- de **création de parkings de covoiturage** pour un budget de 2 millions € dont des travaux pour 700.000 € commenceront en 2017 ;
- de **réhabilitation de bassins d'orage** pour un budget de 2 millions €.

3. Les chantiers des voies hydrauliques

Les camions qui transitent sur le réseau routier wallon ont un impact conséquent sur l'état des routes : le passage d'un camion de 44 tonnes équivaut au passage d'environ 150.000 véhicules cumulés. Il est donc plus que nécessaire d'attirer autant que possible le transport de marchandises par voies fluviales. Actuellement, **40 millions de tonnes de marchandises sont transportées par bateau chaque année sur les 450 km de voies d'eau navigables en Wallonie**, ce qui représente l'équivalent de 2 millions de camions qui ne se retrouvent pas sur les routes.

Pour le Ministre Maxime PREVOT, **investir davantage dans les voies hydrauliques pour les rendre attractives est donc un enjeu majeur et véritablement stratégique pour notre région**. C'est ce que l'on appelle concrètement le « report modal » vers la voie d'eau.

Il s'agira, entre autres, d'augmenter le gabarit de nos voies navigables pour permettre le passage de bateaux de grand tonnage et de poursuivre leur entretien afin qu'elles continuent à remplir leur rôle. Certains ouvrages présentent en effet un degré de vétusté auquel il faut remédier en vue de maintenir des conditions de sécurité de navigation et de régulation du débit des eaux.

Les travaux, pour ce faire, représentent des coûts conséquents, que seuls les budgets classiques ne suffisent pas à financer si un caractère optimal et efficace veut être atteint. **75 millions €** sont par conséquent consacrés à donner un coup d'élan inédit au réseau fluvial wallon.

D'importants chantiers commenceront en 2017 dont notamment :

- la construction d'**une nouvelle écluse à Ampsin Neuville** pour un budget total d'environ 100 millions € dont de 20 millions € réalisés entre 2017 et 2019. Elle permettra aux transports de marchandises de 9000 tonnes de rejoindre enfin Namur à Anvers en passant par Liège ;
- la réhabilitation du **barrage de Monsin** pour un budget de 27 millions € ;
- la modernisation des écluses et des stations de pompage sur le **Canal Charleroi-Bruxelles** pour un budget de 9 millions €.

A ces budgets, s'ajoute l'important dossier Seine-Escaut soutenu par l'Europe dans le cadre du programme RTE-T pour un budget total de 150 millions €. Les premiers travaux commenceront également en 2017.

Grâce à l'ensemble de ces moyens, l'objectif est d'**augmenter de 10% sur la décennie le trafic fluvial wallon.**

III. Le budget

Le « Plan Infrastructures 2016-2019 » représente **un programme d'investissement sans précédent**. Ce sont **640 millions €** au bénéfice des infrastructures régionales de transport répartis de manière pertinente et efficace en fonction des besoins exprimés.

Dans le cadre de la trajectoire budgétaire que s'est fixée le Gouvernement wallon, **le prélèvement kilométrique pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes** va permettre, durant la législature actuelle, de financer le « Plan Infrastructures 2016-2019 » pour un montant de **320 millions €**. Les contributeurs ont donc un retour direct du paiement de leurs redevances au travers des nombreux chantiers d'amélioration du réseau wallon qu'ils favoriseront et, plus globalement, dans la mesure où ces investissements amélioreront la productivité économique de notre région et impacteront la création d'emplois. Les 320 millions € additionnels proviennent des budgets classiques des travaux publics.

Au-delà de ce budget exceptionnel, **des marges, actuellement non affectées, restent évidemment disponibles sur les crédits « courants » du Service Public de Wallonie**, pour mener à bien diverses actions dont notamment :

- des opérations d'entretien des revêtements du type « raclage/pose » ;
- des aménagements de sécurité décidés en Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR) et des traitements d'obstacles latéraux ;
- d'éventuels imprévus du « Plan Infrastructures 2016-2019 » ;
- des urgences et impondérables ;
- d'éventuels besoins nouveaux qui se déclareraient entre 2017 et 2019.

Au total, si on additionne donc le budget du « Plan Infrastructures 2016-2019 », les crédits classiques et d'entretien du SPW et de la SOFICO, les crédits européens obtenus dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, les montants alternatifs de SOWAFINAL 3 tels qu'arrêtés par le Gouvernement pour les volets Zones d'activités économiques et Ports autonomes et les crédits classiques Zones d'activités économiques, **ce sont plus de 2 milliards € qui sont ainsi programmés en investissement et en entretien infrastructurels pour cette législature.**

Pour le Ministre Maxime PREVOT, ce Plan, doté de moyens inégalés, fait déjà ses preuves un an seulement après son lancement, que ce soit sur le plan de la modernisation des infrastructures routières et fluviales, que sur le plan du développement socio-économique de toute la Wallonie.

Cette réussite est d'autant plus significative qu'il s'agit de la première fois, dans notre région, que tant d'acteurs, privés comme publics, sont appelés à être rassemblés autour d'un projet à si haute valeur ajoutée, du point de vue stratégique, qualitatif et économique.